

Supported taxonomies : 22.16 to 22.18.2 & 19.4 to 19.5

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DRAFT

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EOLE-LIEN**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Rue Bout du Village(TX) N° : 54 Boîte :
Code postal : 5020 Commune : Temploux
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Namur
Adresse Internet : www.eole-lien.be
Adresse e-mail : info@eole-lien.be

Numéro d'entreprise 0539.923.774

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 20-01-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EUROS approuvés par l'assemblée générale du 26-03-2022
 les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.4, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

WERGIFOSSE Brigitte

administratrice
Rue Sainte Wivinne 9
5020 Temploux
BELGIQUE

HINYOT Eric

administrateur
Rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

SAUVAGE Hubert

président du Conseil d'Administration
Rue Sainte Wivinne 1
5020 Temploux
BELGIQUE

MANGEZ Jean H.

administrateur-délégué
Bout du Village 54
5020 Temploux
BELGIQUE

VERBOIS Jean-Louis

administrateur
Chaussée de Nivelles 239
5020 Temploux
BELGIQUE

ALLARD Jean-Marie

administrateur
Rue de la Grande Sambresse 39
5020 Temploux
BELGIQUE

DE WAELE Michel

administrateur
Rue d'Alvaux 53
5032 Bothey
BELGIQUE

GATELLIER Pascal

administrateur
Rue de la Grande Sambresse 28
5020 Temploux
BELGIQUE

COCU Xavier

administrateur
Rue Saint Antoine 18
5020 Temploux
BELGIQUE

JM DEREMINCE SRL Réviseur d'Entreprise (B00117)

0434447162
Avenue Baron Fallon 28
5000 Namur
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

DEREMINCE Jean-Marie réviseur (B00117)
commissaire-réviseur
Avenue Baron Fallon 28
5000 Namur
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C / D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	<u>4.383.040,75</u>	<u>2.987.741,19</u>
6.1.1	21	85.990,75	95.911,95
6.1.2	22/27	4.254.800	2.849.829,24
	22		
	23	4.254.800	42.000
	24		
	25		
	26		
	27		2.807.829,24
6.1.3	28	42.250	42.000
	29/58	<u>500.502,11</u>	<u>36.609,08</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	188.334,32	566,62
	40	188.334,32	14
	41		552,62
	50/53	2.000	2.000
	54/58	302.345,18	34.042,46
	490/1	7.822,61	
	20/58	4.883.542,86	3.024.350,27

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>751.917,75</u>	<u>481.774,42</u>
Apport		10/11	855.000	848.300
Disponible		110	835.000	
Indisponible		111	20.000	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-103.082,25	-366.525,58
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>4.131.625,11</u>	<u>2.542.575,85</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	3.709.182,88	2.510.632,34
Dettes financières		170/4	3.709.182,88	2.510.632,24
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	3.334.182,88	2.010.632,24
Autres emprunts		174/0	375.000	500.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	422.442,23	28.189,24
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	365.817,12	25.000
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.144,86	3.189,24
Fournisseurs		440/4	5.144,86	3.189,24
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	180,25	
Impôts		450/3	180,25	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	51.300	
Comptes de régularisation		492/3		3.754,37
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.883.542,86	3.024.350,27

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	536.373,95	211,89
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70	570.690,01	6.740,35
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61	34.316,06	6.528,46
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	160.121,2	5.250
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	889,86	347,5
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	375.362,89	-5.385,61
Produits financiers		6.4	75/76B		72,54
Produits financiers récurrents			75		72,54
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	60.619,56	50.287,05
Charges financières récurrentes			65	60.619,56	50.287,05
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	314.743,33	-55.600,12
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	314.743,33	-55.600,12
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	314.743,33	-55.600,12

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-51.782,25	-366.525,58
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	314.743,33	-55.600,12
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-366.525,58	-310.925,46
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-103.082,25	-366.525,58
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	51.300	
Rémunération de l'apport	694	51.300	
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	95.911,95
8029		
8039	500	
(+)/(-) 8049		
8059	95.411,95	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	9.421,2	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	9.421,2	
(21)	85.990,75	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	3.139.910,49
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.555.670,76	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	4.695.581,25	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8329P	XXXXXXXXXX	290.081,25
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	150.700	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	440.781,25	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	4.254.800	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	42.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	250	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	42.250	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	42.250	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	365.817,12

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	1.341.802,29
------	---------------------

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	2.367.380,59
------	---------------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921	
------	--

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

 Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

 Fournisseurs

8991	
------	--

 Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061	
------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922	3.575.000
------	-----------

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	3.575.000
-----	-----------

 Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

 Fournisseurs

8992	
------	--

 Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

 Impôts

9032	
------	--

 Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062	3.575.000
------	------------------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	4.254.800
91621	27.500
91631	4.152.500
91711	
91721	3.575.000
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires du commissaire-réviseur

Exercice
3.000

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.
Immobilisations incorporelles : pour obtenir un permis éolien, l'intervention de divers experts, tels des bureaux d'études agréés, un architecte, un avocat... est obligatoire. Le coût de ces experts extérieurs fait l'objet d'une immobilisation incorporelle, amortie en cinq ans à partir de la mise en service de l'éolienne. De même, le logiciel CoopHub est amorti en cinq ans à partir de sa mise en service.
Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.
Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

Au 31/12/2021, la société a encore une perte cumulée de € 103.082,25. La construction de notre éolienne s'est achevée le 30 juin 2021, permettant six mois de production sans incident notable. Les ventes des six derniers mois de l'exercice ont apporté un bénéfice de l'exercice de €314.743,33, réduisant la perte cumulée à € 103.082,25. Cette perte cumulée devrait être ramenée à zéro mi-2022. Le Conseil d'Administration applique donc le principe de continuité dans les comptes annuels.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
COCITER sc 0508727881 Société coopérative Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE					2020-12-31	EUR	1.021.696	15.565

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MARS 2022

1. Evolution des affaires.

Lors du huitième exercice de votre coopérative, EOLE-LIEN est devenue une vraie coopérative de production : premiers kWh le 6 mai 2021, réception de l'éolienne de Temploux fin juin, six mois de production normale. Nous étions nombreux, plus de 175 coopérateurs, pour inaugurer notre grande machine le 28 août !

Lors de l'inauguration, Brigitte et Hubert avaient lancé un appel pour "équilibrer" et élargir le Conseil d'Administration. L'appel a été entendu, cinq candidats dont quatre candidates, participent au Conseil comme observatrice.teur.

Notre installation photovoltaïque sur le toit du tennis de Temploux continue à fonctionner, elle réduit la consommation du tennis qui "auto-consomme" l'essentiel de l'électricité produite. Elle est rentable pour EOLE-LIEN et pour le tennis.

Côté finances, la construction de l'éolienne s'est terminée sans surprise, dans le budget. Assez normalement, nous avons utilisé entièrement le crédit bancaire, notre dette était maximale à la fin de la construction..

Tout le monde a entendu parler de l'augmentation des prix de l'électricité. Pour EOLE-LIEN, qui vend son électricité verte à COCITER, un prix élevé veut dire des rentrées financières élevées. Vous le lirez plus loin, le bilan est très bon.

Cociter, le fournisseur wallon qui appartient aux 13 coopératives de production, continue à grandir : 7000 clients. Avec l'augmentation des prix, la vie n'est pas un long fleuve tranquille, mais Cociter prend des initiatives.

Début 2022, nous avons mis à jour nos statuts, nous devrions être agréés comme "entreprise sociale" prochainement.

Dès sa création, EOLE-LIEN avait inscrit dans ses statuts son ambition de renforcer le lien social en finançant des actions concrètes "près de chez nous". Un groupe de travail s'est mis en route pour étudier divers projets.



2. Résultats et situation de la coopérative EOLE-LIEN.

L'exercice s'est étendu du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous soumettons à votre approbation les comptes arrêtés au 31/12/2021 :

les services et biens divers se sont élevés à	€ - 34.316,06
les amortissements sont de	€ - 160.121,20
les autres charges, des cotisations obligatoires, sont de	€ - 889,86
les charges financières (intérêts d'emprunts) sont de	€ - 60.619,56
les ventes se sont élevées à	€ 570.690,01
le résultat de l'exercice est un bénéfice de	€ 314.743,33

Situation : le bilan de l'exercice fait apparaître à l'actif

des immobilisations incorporelles de	€ 85.990,75
des immobilisations corporelles de	€ 4.254.800,00
des immobilisations financières de	€ 44.250,-
des créances pour	€ 188.334,32
des liquidités pour	€ 302.345,18
des charges à imputer pour	€ 7.822,61
Total de l'actif (et du passif !)	€ 4.883.542,86

Au passif, l'apport propre s'élève à	€ 855.000,-
les emprunts obligataires subordonnés à	€ 375.000,-
la dette bancaire à plus d'un an à	€ 3.334.182,88
les dettes à plus d'un an échéant dans l'année à	€ 365.817,12
les dettes fournisseurs et autres à	€ 56.625,11
et les pertes cumulées à	€ - 103.082,25

Monsieur Jean-Marie Deremince, réviseur d'EOLE-LIEN, présentera son rapport.

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant

4. Risques et incertitudes.

L'éolienne et les panneaux PV sont en production, les risques sont faibles.

EOLE-LIEN n'utilise pas d'instrument financier. Elle n'a pas de succursale.

EOLE-LIEN n'emploie pas de personnel, les administrateurs sont tous bénévoles.



5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la coopérative : néant.

6. Activités de recherche et de développement : néant.

7. Règles d'évaluation.

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : pour obtenir un permis éolien, l'intervention de divers experts, tels des bureaux d'études agréés, un architecte, un avocat... est obligatoire. Le coût de ces experts extérieurs fait l'objet d'une immobilisation incorporelle, amortie en cinq ans à partir de la mise en service de l'éolienne. De même, le logiciel CoopHub est amorti en cinq ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

8. Justification de l'application des règles comptables de continuité.

Tant l'éolienne que les panneaux photovoltaïques rentrent bien dans l'objet social de notre coopérative : investir dans des moyens de production pour devenir producteur d'énergie verte et citoyenne. Dans les deux cas, c'est la vente d'électricité et de certificats verts qui permet de rentabiliser l'investissement, enregistré en immobilisation corporelle.

Au 31/12/2021, la société a encore une perte cumulée de € 103.082,25. En vertu de l'article 3 :6 § 1^{er} 6° CSA, le Conseil d'Administration doit justifier l'application des règles comptables de continuité.

La construction de notre éolienne s'est achevée le 30 juin 2021, permettant six mois de production sans incident notable. Les ventes des six derniers mois de l'exercice ont apporté un bénéfice de l'exercice de € 314.743,33, réduisant la perte cumulée à € 103.082,25. Cette perte cumulée devrait être ramenée à zéro mi-2022. Le Conseil d'Administration applique donc le principe de continuité dans les comptes annuels.



EOLE-LIEN a investi € 42.250,- dans le capital de COCITER. L'activité de Cociter est un prolongement essentiel de notre activité : EOLE-LIEN produit de l'électricité verte, Cociter achète cette électricité à EOLE-LIEN et la revend aux coopérateurs d'EOLE-LIEN, c'est le circuit court de l'électricité citoyenne et verte.

Cociter a connu des pertes pendant ses premières années : en fin 2017, les pertes cumulées s'élevaient à 77% du capital de Cociter, fin 2018, 40%, fin 2019, 32%, fin 2020, 25% du capital. Le capital total de Cociter suit la croissance de ses ventes : € 1.405.000,- fin 2021. Vu l'amélioration des résultats de Cociter, la solidité de son capital et l'évolution rapide de ses fonds propres, le Conseil d'Administration d'EOLE-LIEN a décidé de ne pas prendre de réduction de valeur sur cette participation.

EOLE-LIEN ne possède que 3.0% du capital de Cociter. Mais cette participation est stratégique. EOLE-LIEN est invité à chaque Conseil d'Administration de Cociter et des coopérateurs d'EOLE-LIEN participent activement à la gestion opérationnelle de Cociter. EOLE-LIEN exerce bien une influence notable et durable sur Cociter, ce qui justifie le titre de "participation" (284) pour cet investissement.

EOLE-LIEN a pris une participation symbolique dans NewB, la nouvelle banque coopérative éthique belge, € 2.000 pour un capital total de plus de € 50M, parce que le projet de NewB cadre avec les valeurs coopératives défendues par EOLE-LIEN. Cette participation est enregistrée comme placement de trésorerie (510).

9. La coopérative a pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de ses membres.

Le projet d'EOLE-LIEN est de produire de l'électricité verte, citoyenne et durable : tous les coopérateurs ont investi dans ce but.

Tant les panneaux photovoltaïques que l'éolienne produisent de l'électricité renouvelable : le besoin social central est satisfait. EOLE-LIEN devrait fournir un avantage financier limité sous forme de dividende à tous ses coopérateurs. De plus, les coopérateurs d'EOLE-LIEN obtiennent une réduction tarifaire s'ils prennent leur électricité chez Cociter. Enfin, tous les prêteurs obligataires sont également coopérateurs, les intérêts sont payés à des coopérateurs.



10. Information et formation des coopérateurs.

En 2021, EOLE-LIEN a envoyé deux “newsletters” d'information à tous ses coopérateurs, deux courriers électroniques et invité ses coopérateurs à l'inauguration de l'éolienne le 28 août 2021 : 175 coopérateurs ont participé à la réunion.

Les coopérateurs ont particulièrement apprécié les exposés documentés sur les travaux de construction, le fonctionnement du Conseil d'Administration, l'apport d'EOLE-LIEN à la transition énergétique..... De nombreux enfants, en général coopérateurs, ont animé joyeusement cette inauguration.

11. Emission de parts nouvelles.

En 2021, 44 nouveaux coopérateurs ont souscrit 67 parts nouvelles. Il n'y a pas eu de démission ou de retrait de coopérateur.

12. Proposition de dividende – Solvabilité et liquidité.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution d'un dividende de 6%, soit € 6,- bruts par part de coopérateur. Au 31/12/2021, 511 coopérateurs possédaient 8550 parts d'EOLE-LIEN, les dividendes s'élèveraient à € 51.300,- en tout. Les comptes annuels ont été présentés dans l'hypothèse de cette distribution.

EOLE-LIEN est une coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, la distribution est limitée par la loi à 6% du capital.

Les rentrées du second semestre 2021 ont été importantes, parce que le prix de l'électricité était élevé, c'est de notoriété publique. Le Conseil reconnaît sans détour qu'il n'est pour rien dans ces rentrées exceptionnelles.

EOLE-LIEN est un tout petit acteur dans le marché de l'électricité. Le contrat de vente de notre électricité à Cociter est le contrat standard que Cociter propose à tous ses associés, le prix suit l'indice “Belpex”, un indice à court terme sur le marché belge de l'électricité. EOLE-LIEN, sans expérience comme vendeur d'électricité, a accepté et signé ce contrat en 2020.

De même, le prix sur le Belpex est un indice de type boursier, EOLE-LIEN n'a aucune influence sur cet indice. Même si ces rentrées sont exceptionnelles, elles n'en sont pas moins réelles, les liquidités en fin d'année en attestent.

Le bénéfice de l'exercice est de € 314.743,-. Le dividende à distribuer, € 51.300,-, ne représente que 16% du bénéfice annuel, dont la plus grande part sert à réduire la perte reportée : celle-ci est passée en un an de € - 366.525,- à € -103.082,-.

La loi impose au Conseil d'Administration de s'assurer que la distribution d'un dividende respecte les conditions de l'actif net et de liquidité.



Le test de l'actif net revient à vérifier qu'après distribution, l'actif net, € 751.917,75, ne devienne pas inférieur aux fonds propres indisponibles, € 20.000,- au 31/12/2021, €500.000,- lors de la distribution, c'est bien le cas.

Le test de liquidité revient à vérifier qu'après distribution, la société pourra faire face à toutes ses obligations envers ses créanciers (= payer ses dettes) pendant les 12 mois suivant la distribution. Pour l'année 2022, les dettes à plus d'un an échéant dans l'année s'élèvent à € 365.817,12 auxquelles s'ajoutent les dépenses courantes, € 36.000,- et les frais financiers, € 60.000,-, total € 462.000,-. Au 31/12/2021, les liquidités s'élèvent à € 302.345,18, le 25/01/2022 à € 483.718,-, soit un montant suffisant pour faire face aux dépenses totales de 2022. Les rentrées prévisibles durant le seul 1er trimestre 2022 devraient suffire pour faire face aux dépenses jusqu'en mai 2023.

Monsieur Jean-Marie Deremince, réviseur d'EOLE-LIEN, commentera les tests effectués par le Conseil d'Administration.

Les coopérateurs d'EOLE-LIEN ont montré leur détermination en investissant dans le capital de la coopérative. Il a fallu de longues années sans aucune rétribution du capital pour arriver à la situation d'aujourd'hui. Le Conseil d'Administration est très heureux de pouvoir proposer un premier dividende de 6% bruts.

Le Conseil rappelle aux coopérateurs que le dividende est fonction du résultat de chaque année, et qu'il n'est jamais garanti !

13. Démissions et nominations.

Le mandat de réviseur de Monsieur Jean-Marie DEREMINCE vient à échéance cette année. Le srl JM DEREMINCE réviseur d'entreprise, représentée par Monsieur J.-M. DEREMINCE, réviseur, propose ses services pour un nouveau mandat de trois ans, soit la révision des exercices 2022, 2023 et 2024. Ses horaires s'élèveraient à € 3.250,-/an + TVA.

Plusieurs candidats administrateurs poseront leur candidature lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2022, ils pourront se présenter à l'Assemblée. .

14. Divers : néant.

Dans l'espoir de vous rencontrer au cours de l'Assemblée Générale,

Au nom du Conseil d'Administration,

(signé)
Jean H. MANGEZ
Administrateur-délégué

(signé)
Hubert SAUVAGE
Président du Conseil d'Administration